

La collation du matin

Intervention du Dr MARSEAULT sur le thème de l'obésité de l'enfant
Réunion de Directeurs Chartres IV le 08/02/06

Les textes :

- Avis AFSSA janvier 2004 relative à la collation matinale.(demande de la DGS).
- Recommandations reprises par courrier de DESCO de mars 2004 adressé aux directrices et directeurs d'école.

Résumé de ces textes :

- La collation du matin systématique et indifférenciée est injustifiée.
- La distribution de lait est injustifiée.
- Possibilité de proposer aux enfants qui n'auraient pas pris de petit- déjeuner, un repas équilibré dès l'arrivée à l'école.
- Regrouper mensuellement les anniversaires.
- Possibilité d'activités pédagogiques ponctuelles visant à stimuler la consommation de fruits (PNNS).

Trois déclinaisons de la collation du matin dans la circonscription de Chartres IV

Maternelle de St Symphorien-le-château

Collation:

- prise sur le mode du volontariat (par moins d'1/3 des élèves).
- servie dans le préau, en début de matinée.
- fournie par les parents.
- composée au choix de fruits (secs ou frais), de laitages, de boissons (lait, eau à disposition toute la journée, de tartines de beurre ou de fromage).

Repas à 12h30 pour les MS et les GS: les enfants n'ont pas faim le matin et mangent de bon appétit.

Maternelle de Francourville

Collation:

- maintenue car les élèves se lèvent tôt.
- devenue « atelier de goût », moment d'éveil à différentes sortes d'aliments.
- fournie par les parents une fois dans l'année pour la classe de leur enfant.
- composée de diverses façons sur la semaine (lundi, fruits et légumes crus; mardi, tartines sucrées et salées avec supports variés; jeudi, céréales et lait; vendredi, gâteaux).
- servie en petites quantités.

Maternelle de Béville-le-Comte

- Revalorisation par l'équipe du petit déjeuner pris en famille, par un travail auprès des parents et des enfants.
- Instauration d'un atelier-goût mensuel, durant lequel une collation, composée de fruits saisonniers, est servie entre 9h et 9h30.
- Mise à disposition quotidienne de boissons pour les enfants: eau, lait, jus de fruits, au choix.
- Décision de regrouper les fêtes d'anniversaires des élèves le dernier mardi de chaque mois.

J.C. BAY IEN. Chartres 4

M.C. SIBEL et O. CASSONNET CPC Chartres 4